

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2019/023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr DOMINIQUE Pierre Président
Syndic titulaire : HONORAT Guy - LIENS Charles - PELISSIER Laurence-DEVINE Marc
Excusé : PONCET Norbert
Syndic suppléant : M. OLIVIER Denis
Excusé : M. CALVIERE Robert

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre septembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

OBJET : MODIFICATION DES CREDITS – DM N°2 - BUDGET 2019
=====

LE PRESIDENT EXPOSE : La séance ouverte, le Président expose aux membres présents que suite aux travaux de déplacement de la prise de la Montagne, sur Cheval Blanc, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'UNION LSV, la trésorerie de Cavaillon souhaite que la participation du Cabedan Neuf soit inscrite sur le compte 204. Ce compte n'a pas été approvisionné car les dépenses étaient prévues sur le compte 23. Il convient donc de faire une décision modification N° 2 pour approvisionner le compte à hauteur de 10 575€

Il précise qu'il convient de régulariser la situation comptable en établissant une décision modificative des budgets.

LE SYNDICAT : oui à l'exposé de son président

APRES EN AVOIR DELIBERE :

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Vaucluse l'autorisation d'apporter aux prévisions budgétaires 2019 les modifications suivantes :

Section d'investissement :

En Dépenses :

Chapitre 204 : article 20412 : augmentation des crédits à hauteur de 10 575 Euros

Chapitre 23 : article 231 : diminution des crédits à hauteur de 10 575 Euros

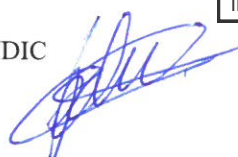
Qui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la proposition du président pour les modifications budgétaires, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 24/10/2019
Reçu en préfecture le 24/10/2019
Affiché le
ID : 084-298401712-20190924-2019_023DM_2-DE

LE SYNDIC



Le Président
Mr DOMINIQUE Pierre

ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 TAILLADES

